

Le Cnam et CCI France signent une convention nationale de partenariat au service des territoires

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et CCI France ont signé, le 11 juin 2026 à Paris, une convention nationale de partenariat visant à renforcer leur coopération au service du développement des compétences, de l'employabilité et de l'attractivité des territoires.

Ce partenariat stratégique s'inscrit dans une ambition commune : mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises et accompagner les transformations économiques, technologiques et sociétales à l'œuvre dans l'ensemble des territoires.

CCI France, tête de réseau des 121 chambres de commerce et d'industrie, représente 3,8 millions d'entreprises et forme chaque année plus de 515 000 personnes, tous publics confondus. Le Cnam, grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, 1er opérateur en matière de formation tout au long de la vie, forme quant à lui près de 60 000 élèves par an partout en France. Cette convention vise à tirer parti de la complémentarité des deux institutions et à la mettre au service des territoires.

La convention s'articule autour de trois axes majeurs :

- Renforcer les coopérations et les analyses communes, notamment par la réalisation d'une cartographie des actions existantes entre les réseaux et le développement d'études conjointes sur les besoins en compétences ;
- Renforcer les synergies entre les offres de formation en poursuivant le développement conjoint de formations en apprentissage et de la formation continue, avec la création de certifications communes et le déploiement de micro-certifications ;
- Répondre aux besoins de formation des entreprises en capitalisant sur les forces respectives du Cnam et de CCI France.

À l'échelle territoriale, ce partenariat vise également à encourager l'essaimage et le renforcement d'initiatives stimulantes, afin de mieux répondre aux besoins locaux et favoriser l'innovation pédagogique.

Une dynamique au service des territoires et des entreprises

En s'appuyant sur leurs réseaux respectifs, un maillage territorial dense, une expertise sectorielle étendue, et une proximité avec les entreprises, le Cnam et CCI France entendent structurer une coopération durable et opérationnelle. Un comité de pilotage national sera chargé de suivre la mise en œuvre de la convention et d'évaluer annuellement les actions conduites.

Une vision partagée de la formation

À travers ce partenariat, le Cnam et CCI France réaffirment des valeurs communes : qualité de la formation, innovation pédagogique, ancrage territorial et insertion professionnelle.

« Cette convention marque une étape importante pour le Cnam et CCI France. Forts de nos expertises et de notre présence sur l'ensemble du territoire, nous souhaitons proposer des parcours de formation toujours plus adaptés aux besoins des entreprises et aux aspirations des apprenants, et contribuer pleinement aux grandes transformations économiques et sociales en cours », déclare Bénédicte Fauvarque-Cosson, administratrice générale du Cnam

« Au plus près des entreprises et des territoires, le réseau des CCI fait de la réponse aux besoins en compétences une priorité quotidienne. En unissant nos forces à celles du Cnam, nous mettons en commun deux maillages territoriaux denses et deux expertises complémentaires pour former plus largement, accompagner les transitions des entreprises et renforcer l'employabilité dans tous les territoires », déclare Nicolas Bonnet, directeur général de CCI France

12 juin 2026

Contact presse

Direction de la communication
Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin, Paris 3e

presse@cnam.fr

<https://presse.cnam.fr/communiqués/le-cnam-et-cci-france-signent-une-convention-nationale-de-partenariat-au-service>